

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2015**

date de convocation:
12 mars 2015
Nombre de Conseillers :
En exercice: 19
présents : 15
votants : 19 (dont 4
pouvoirs)

L'an deux mille quinze, le vingt mars à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LE MAOULT, Maire,	
Etaient présents	M. LE MAOULT, Maire M. GERVAIS, Mme BERTON, M. DUCAT, Mme GUIEBA, Adjoints Mme GODEFERT, Mme MANDY, M. DENIZON, M. ARNULF, Mme GEOFFROY, M. SIMON, M. PERRIER, M. CHANTOISEAU, Mme TEZZON, Mme DECANTE
Absents excusés	/
Pouvoirs	Mme DETHIENNE donne pouvoir à Mme MANDY M. DAGRON donne pouvoir à Mme BERTON M. BOULAY donne pouvoir à M. GERVAIS Mme BECHIKHI donne pouvoir à Mme DECANTE
Secrétaire de séance	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. DECANTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

I APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2014

II DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

DESIGNE M. DECANTE comme secrétaire de séance.

III INFORMATIONS GENERALES

M. le Maoult informe notamment :

- De l'ouverture du Cabinet Médical, le nouveau médecin ayant pris ses fonctions depuis le 12 mars,
- De l'accord du Conseil Général sur le projet de Contrat Rural déposé.

M. Gervais rappelle la réunion publique sur le projet d'aménagement du secteur des Pierrottes, le vendredi 17 avril à 20H00, Salle Dumaine.

IV LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Décision 2015/01 relative à la révision du loyer de la boulangerie

V FINANCES – Rapporteur Mme Geoffroy et M. Le Maoult

POINT 1 Budget Général

VOTE le Compte Administratif 2014

CONSTATE un excédent en section de fonctionnement de 555 687.57 euros et un déficit d'investissement de 228 546.20 euros

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire au Budget Primitif 2015 de la façon suivante :

470 597.58 € à l'article 002 de la section de fonctionnement et 85 089.99 € affecté en réserves à l'article 1068 de la section d'investissement.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECIDE, en conséquence de fixer à la somme de **679 001 €** le produit des impôts locaux à percevoir au titre de l'exercice 2015,

FIXE comme suit les taux directs locaux des trois taxes à percevoir au titre de l'année 2015 :

Taxes	Taux 2015
Taxe d'Habitation	10.05 %
Foncier bâti	16.60 %
Foncier non bâti	92,37 %

APPROUVE la réévaluation de la taxe de séjour qui s'élève à 0.306 € par personne et par jour.

DECIDE de fixer comme suit les subventions de fonctionnement et **RAPPELLE** que les subventions aux associations peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction d'évènements ponctuels :

ASSOCIATIONS	2013	2014	BP 2015
Commune			
CCAS	5 000.00	11 500.00	13 000,00
Budget de l'Eau	0,00	0,00	
Affranchissement Ecole Primaire	200,00	200.00	200,00
Sous total 1	5 200.00	11 700.00	13 200,00
Investissement			
ALJEC	0,00	5 000,00	7 500,00
Sous total 2	0,00	5 000,00	7 500,00
Organismes de droit privé			
ALJEC adultes	3 420.00	3 420.00	3 420,00
ALJEC adultes (Expo Photo)	0.00	150.00	
ALJEC jeunes	3 780.00	3 780.00	3 780,00
ALJEC (Club des Anciens)	950.00	950.00	950,00
ARPAC	300.00	300.00	350,00
ARVAL	1 000,00	300.00	300,00
C.O.S	8 615.00	8 450.00	8 650,00
C.O.S (Subvention exceptionnelle)		344,25	
Comité d'Animation	100.00	500.00	
Donneurs de sang	450.00	450.00	450,00
FNACA	450.00	450.00	450,00
Jardins de Livry	500.00	500.00	500,00
Livry-Environnement	200.00	300.00	300,00
Petits Minots	3 500.00	3 500.00	3 500,00
Secours Populaire	1 000.00	1 000.00	1 000,00
Secours Catholique	200,00	300,00	300,00
Société de Chasse	200.00	200.00	200,00
FCPE	0,00	100,00	100,00
Les Vitraux de Livry	200,00	100,00	100,00
Club de Football La Rochette/VLP	500,00	500,00	0,00
Rivage (Ex APMAD + CCGM)	881,00	885,00	868,00
Soleil d'Automne	160,00	160,00	160,00
Collège La Mare aux Champs	820,00	790,00	740,00
Sous total 2	27 226,00	27 429.25	26 118,00
<i>Crédits non affectés</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>1 000,00</i>
Sous total avec réserve	27 226.00	27 429.25	27 118,00
TOTAL GENERAL	32 426.00	44 129.25	47 818,00

FIXE à **153 €** la participation de la Société de Chasse à la location des bois communaux pour l'année 2015.

VOTE le Budget Primitif 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 700 850.00 € en section de fonctionnement et à 1 235 645.81 € en section d'investissement.

POINT 2 Budget de l'Eau

VOTE le Compte Administratif 2014 du budget annexe de l'eau.

CONSTATE un excédent en section d'exploitation de 7 328.51 € un excédent en section d'investissement de 3 924.79 €.

DECIDE d'affecter le résultat excédentaire de la section d'exploitation du Compte Administratif 2014 au budget primitif 2015 au compte 002 « excédent 2014 reporté » de la section d'exploitation

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE le budget annexe de l'eau 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 54 335.51 € en section d'exploitation et 37 598.79 € en section d'investissement.

POINT 3 Budget Annexe Lotissement Les Pressoirs

VOTE le Compte Administratif 2014 du budget annexe Lotissement Les Pressoirs, le budget n'ayant pas été mouvementé, les comptes sont à 0 € et **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POINT 4 Convention de fourniture d'eau par la Ville de Melun

DEPLORE la position de la ville de Melun concernant la suppression unilatérale et sans concertation de la compensation versée jusqu'à présent au titre des champs captants, ce qui génère une perte financière pour la commune de Livry nonobstant le maintien des sujétions subies en raison du gel du foncier sur 35 hectares, En conséquence, **N'APPROUVE PAS** les termes de la nouvelle convention de fourniture d'eau par la Ville de Melun,

CONSTATANT que les 25 000m3 gratuits étaient destinés à compenser le gel du foncier des champs captants, alors que la commune de LIVRY prévoyait d'y développer une zone d'activités,

DEMANDE au Maire qu'il engage une procédure de demande de révision des charges de centralité auprès de la CAMVS.

VI AFFAIRES GENERALES – Rapporteur Mme Berton

APPROUVE les termes de la convention d'adhésion aux Fonds de Solidarité Logement du Conseil Général 77.

VII AFFAIRES SCOLAIRES - Rapporteur Mme Guieba

APPROUVE le tarif de 4 € par journée ou 2 € demi-journée dans le cadre du service d'accueil exceptionnel pour l'année scolaire 2014/2015.

APPROUVE la constitution de la Commission du Temps Repas.

VIII URBANISME - Rapporteur M. Le Maout

APPROUVE l'aliénation d'une partie du chemin rural dit Sentier des Vignes

IX ENVIRONNEMENT – Rapporteur M. Perrier

APPROUVE la convention avec le SDESM pour l'implantation d'une borne pour véhicules électrique rue de la Garenne.

X TRAVAUX - Rapporteur M. Ducat

APPROUVE la demande de subvention DETR 2015 pour les travaux d'isolation phonique de 2 classes à l'école élémentaire.

XI CAMVS - Rapporteur M. Ducat

APPROUVE la convention constitutive du Groupement de commandes dans le cadre de la Direction Mutualisée des Systèmes d'Informations de la CAMVS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H35.

Le Maire, Michel LE MAOULT